

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du mardi 11 février 2020

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN.
présents	10	Absent excusé : Xavier CULEUX. qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.
votants	10	Secrétaire de séance : Gérald MABILE
Délibération n°	1/2020	Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Monsieur MABILE Gérald, doyen d'âge présente le compte administratif.

Le Conseil à l'unanimité :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Recettes	Dépenses	Soldes (+ ou -)
section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	237 558.19	183 040.49	54 517.70
	Résultats antérieurs 2018 reportés (ligne 002 du BP ou BS 2019)	72 072.14		72 072.14
	Résultat à affecter	309 630.33	183 040.49	126 589.84
section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	222 427.22	51 406.17	171 021.05
	Résultats antérieurs 2018 reportés (ligne 001 du BP ou BS 2019)		108 356.87	108 356.87
	Solde global d'exécution	222 427.22	159 763.04	62 664.18
restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	96 600.00	121 159.00	- 24 559.00
Résultats 2019 (hors R.A.R)		532 057.55	342 803.53	189 254.02
Résultats 2019 (avec R.A.R)		628 657.55	463962.53	164 695.02

- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser état joint.
- 4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 11 février 2020
Le Maire,
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 17 février 2020